

## RAPPORT

### Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales Groupe de travail 4

Manchester, le 13 mars  
14h00-16h00

#### 1. Accueil

Le Président de séance, Lorcan Ó Cinnéide, a accueilli tous les participants et a demandé des commentaires ou des modifications devant être apportées à l'ordre du jour provisoire de cette réunion. Il a proposé de déplacer le point numéro 4, concernant la règle de 5 % de prises accessoires pour l'aiguillat, afin qu'il soit débattu immédiatement après la recommandation sur les TAC & Quotas des espèces pertinentes pour la mer d'Irlande en 2008. Aucune autre proposition n'a été faite et l'ordre du jour a été adopté avec le changement mentionné ci-dessus.

Le rapport de la dernière réunion du GT4 qui a eu lieu à Bruxelles le 30 octobre 2007, a également été approuvé et adopté sans commentaire.

#### 2. Examen de la réponse de la CE à la recommandation du CCREOS sur les TAC & Quotas pour 2008

Le Président de séance a exprimé sa déception sur le fait que la Commission et le Conseil des ministres n'aient pas adopté la recommandation du CCREOS lors de la réunion de décembre. Il a conclu qu'une considération limitée avait été accordée aux propositions formulées par le CCREOS.

Un débat a suivi sur la nécessité d'un changement de façon de penser et d'un engagement amélioré entre la Commission et les CCR au delà des procédures de consultation formelles ordinaires et du système institutionnel de recommandations et réponses. Il a été estimé qu'il existe un certain manque de confiance entre la Commission Européenne et l'industrie de la pêche et que peut-être les CCR devraient essayer de trouver des façons ou des voies différentes pour améliorer le dialogue et la compréhension mutuelle sur une base informelle avec la CE (c.-à-d. par le biais de réunions informelles au niveau des CCR, de voyages annuels CE/CCR ...) et aborder des questions spécifiques aux membres concernés de la DG Fish au vu de sa prochaine nouvelle structure organisationnelle.

- Stocks sous-utilisés et pauvres en données: Barrie Deas a informé la réunion que ce sujet a déjà été traité dans d'autres groupes de travail, en particulier dans le groupe de discussion sur la collecte des données tenu la veille. Dans ce dernier, une discussion très constructive a eu lieu sur la manière d'améliorer les données et d'explorer une série d'initiatives de partenariat entre la science et l'industrie.

→ ACTION: Il est convenu que les présidents des groupes de travail du CCREOS et le président du CCREOS soutiennent cette initiative et proposent au comité exécutif de débattre de mécanismes de coopération possibles par le biais de réunions informelles avec les représentants concernés de la Commission, une fois les principales zones de préoccupation du CCREOS identifiées.

- Pêche au vanneau sur l'île de Man: Tom Bryan-Brown a présenté une mise à jour des informations concernant la situation actuelle de cette question et a précisé qu'il a soumis un dossier d'information contenant toutes les informations justificatives pertinentes à propos de cette pêche à la Commission mais qu'à ce jour il n'a pas reçu de réponse officielle. En effet, il a noté qu'Andy Revill de CEFAS coordonne un programme d'étude d'observateurs avec des scientifiques à bord de bateaux commerciaux visant à démontrer que la pêche au vanneau est une pêche propre et que les bateaux qui ciblent cette espèce ne capturent pas de cabillaud (au dessus des 5% de prises accessoires). Enfin, Tom a exprimé ses doutes à propos de la procédure formelle à suivre dans le traitement de cette question pour demander la dérogation du régime de jours en mer pour cette pêcherie.

Le président du GT4 et le président du CCREOS ont convenu de suivre cette question lors de futurs groupes de travail.

→ ACTION: Soumettre au CEFAS une proposition de termes de référence (le cas échéant au Comité Exécutif) en vue de son approbation et son soutien et soumettre à la Commission Européenne une nouvelle demande d'exemption du régime de jours en mer si de nouvelles informations sont disponibles.

- Plie: Les membres ont indiqué leur désaccord général avec le TAC fixé par le Conseil pour cette année.

- Sole: Certains membres sont préoccupés par la possibilité de mettre en place un plan de reconstitution de la sole en mer d'Irlande et estiment qu'un accord doit être obtenu entre les administrations nationales du Royaume-Uni, d'Irlande et de Belgique en ce qui concerne l'évaluation des impacts économiques et des paramètres à suivre.

- Cabillaud: Les membres conviennent qu'un examen général et une évaluation de la boîte doivent être réalisés en Mer d'Irlande après une période de fermeture de 9 ans. Ils ont exprimé leur déception face au nombre important de dérogations qui en pratique rendent cette fermeture inefficace et entraînent le déplacement de l'effort vers d'autres zones. L'idée d'un "audit cabillaud" en rapport avec la Mer d'Irlande a été soulevée: ceci impliquerait une évaluation réglementaire de l'impact avant d'adopter de nouveaux outils et mesures de gestion devant être appliqués à cette zone.

Le projet relatif à l'amélioration des données et aux rejets en mer d'Irlande devrait contribuer à l'amélioration de la qualité des données par le biais d'une augmentation des niveaux de conformité de la part de l'industrie et du développement de programmes d'échantillonnage et d'initiatives de la part de l'industrie essentiellement dans la zone de rejets.

→ ACTIONS:

- Demander un examen immédiat et détaillé des stocks de cabillaud et des mesures de gestion en Mer d'Irlande (incluant la zone fermée au printemps) qui compilerait toutes les informations disponibles, afin d'informer toutes les parties prenantes sur la façon de procéder à l'avenir. Le CCREOS doit demander formellement à la Commission que le CIEM entreprenne cette évaluation par le biais du protocole d'accord. Ceci devrait assurer à ce point un traitement prioritaire et un financement.

### **3. La règle de 5% de prises accessoires pour l'aiguillat en Mer d'Irlande et ses effets sur la pêcherie**

Tous les membres conviennent qu'il s'agit d'une question horizontale pertinente pour toutes les zones du CCREOS.

Le Président de séance et la plupart des membres de l'industrie de la pêche présents au GT4 partagent l'avis que cette règle est essentiellement équivalente à des captures TAC zéro et qu'elle donnera inévitablement lieu à des taux élevés de rejet, en raison de la variabilité et de l'oscillation des captures secondaires et de l'impossibilité de prédire la quantité d'aiguillat qui va être capturé sur une base " sortie par sortie". En effet, ils ont précisé à l'assistance que cette espèce est déjà soumise au régime de TAC & quota et qu'ils estiment que cette règle rigoureuse ne reconnaît pas les spécificité de fonctionnement de cette pêcherie. L'impact sur les pêcheries côtières à petite échelle a été plus particulièrement souligné.

Les représentants de l'industrie ont tous demandé que la pêcherie soit gérée individuellement par chaque pays en fonction de leur TAC individuel.

Les intérêts non liés à la pêche au sein du GT ont exprimé la valeur récréative de l'aiguillat, sa vulnérabilité dans le cadre de son appartenance à la famille des requins, et ils ont exprimé leur réserve par rapport à la modification du régime des 5%, bien qu'il y ait la possibilité d'étudier si le stock doit être géré sur une base de 5% sortie par sortie ou sur un horizon à plus long terme dans les flottilles plus importantes.

→ ACTIONS: Lorcan O'Cinnéide va préparer un résumé des différentes idées et propositions suggérées au cours de la réunion (ex. participation à la gestion des TAC par le biais des états membres, conserver 5% de prises accessoires mais avec une référence mensuelle/trimestrielle/annuelle, etc. au quota global.)

Les membres et les observateurs soumettront leurs opinions individuelles conformément à un résumé final. Le document sera diffusé à tous les membres du Comité exécutif avant la réunion du Comité exécutif et une position finale sera formulée selon le résultat des discussions lors de cette réunion

#### **4. Examen du projet relatif à l'amélioration des données et aux rejets en mer d'Irlande**

Le Président de séance a résumé la situation actuelle et les progrès de ce projet. Il a indiqué que le rythme du projet est plus lent que prévu au départ. Il a également noté qu'un petit nombre de bateaux participe à ce jour. En ce qui concerne le personnel, il a remarqué que deux personnes travaillent à temps plein avec les bateaux de pêche commerciaux irlandais à la collecte des données par l'intermédiaire d'échantillons.

Le président de séance a également exprimé des préoccupations à propos du financement en cours du projet et de l'absolue nécessité de ne pas perdre de vitesse compte tenu de l'importance du projet pour la zone VIIa et de sa qualité de précédent pour les autres zones.

→ ACTION: Le président de séance va contrôler l'évolution du financement et le cas échéant demander au président du CCREOS d'écrire aux autorités nationales concernées afin de faire pression pour le maintien du financement.

→ L GT4 va soumettre une proposition au Comité exécutif afin qu'il demande à la CE et au CIEM d'accorder au travail en cours une reconnaissance explicite et de garantir le financement continu de 2008 à 2009.

## **5. Propositions à soumettre au Comité exécutif**

- Discuter des mécanismes de coopération possibles en vue d'améliorer le dialogue et la communication avec la Commission, une fois identifiés, les principales zones de préoccupation seront traitées par le CCREOS.
- Débattre et émettre à nouveau l'exemption du régime de jours en mer pour la pêcherie au vanneau de l'île de Man si de nouvelles données ou de nouveaux éléments sont fournis suite au programme d'observation du CEFAS.
- Demander à la CE un examen scientifique et une évaluation détaillés des stocks et de la gestion du cabillaud en zone VIIa incluant la boîte "Mer d'Irlande" conformément aux données disponibles et aux connaissances existantes. Cet examen devrait être réalisé par le CIEM sur demande officielle faite à la Commission sur la base du protocole d'accord.
- Réaliser une recommandation générale de l'amendement de la règle des 5% de prises accessoires précisée dans le règlement relatif aux TAC & Quota pour l'aiguillat dans toutes les pêcheries concernées dépendant du CCREOS
- Demander la reconnaissance explicite des réalisations et des résultats préliminaires obtenus par le projet relatif à l'amélioration des données et aux rejets en mer d'Irlande pour 2008.

Aucun autre point n'a été abordé.

La réunion s'est terminée à 16 h.

Président: Lorcan O'Cinnéide  
Rapporteur: Alexandre Rodríguez  
(en l'absence d'Allan MacCulla)

Mars 2008